



Royaume de Belgique
Province de Luxembourg
Commune de Wellin
Grand-Place, 1 – 6920 Wellin

Tél. : 084 / 43 00 46
Mail : eddy.mouton@wellin.be
Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h; lundi et mercredi de 13h30 à 16h30

DEMANDE DE LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE,
à transmettre à la Commune de Wellin, Grand-Place 1 à 6920 Wellin
(Mme Véronique DAVREUX : 084/43 00 56 – veronique.davreux@wellin.be)

Date de la demande :

Salle communale :

- Salle des fêtes – rue du Mont, 55 – 6924 Lomprez
 - Grande salle
 - Cafétéria
 - Scène
 - Cuisine et vaisselle
 - Barbecue
- Maison des associations (MDA) – Rue de Beauraing, 24 – 6920 Wellin
 - Grande salle
 - Espace culturel
 - Salle de réunion
 - Cuisine et vaisselle
- Local du Tombois – rue du Tombois, 4 C - 6921 Chanly
- Laboratoire de la vie rurale – Rue de la Place, 4 – 6920 Sohier
 - Grande salle rez-de-chaussée
 - Grande salle 1^{er} étage
- Maison de village de Halma – rue Air-Melet, 11 – 6922 Halma
 - Grande salle avec cuisine
 - Cuisine seule

Responsable salle (remise clés, visite, inventaire):

- Salle des fêtes de Lomprez : Mme Carine Magerat (0472/42.72.45)
- Maison des associations de Wellin : Mme Emilie Marson (084/38.00.60 ou 0474/83.19.81)
- Local du Tombois de Chanly : Mme Maryse Robert (0494/03.06.06)
- Laboratoire de la vie rurale : Mr Eddy Mouton (084/43.00.46 ou 0494/91.44.53)
- Maison de village de Halma : Mme Elena Tikhvinskaya (0471/04.46.46)

Demandeur : privé responsable d'une association

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Mail:
Nom de l'association :	

Présence OBLIGATOIRE du locataire **majeur** durant la période de location, qui en assume ainsi la pleine responsabilité en cas de dégâts éventuels

Manifestation :

Date : Début : Fin :

Activité envisagée :

- Manifestation publique / privée
- Entrée payante : **oui - non** (droit d'entrée, droit d'inscription, participation aux frais, prévente ...)
- Descriptif de l'activité (ex. type de bal) :
- Nombre de participants :

Tarif (à remplir par l'administration) :

Location : Caution :

Mise à disposition des clés :

- évènement en soirée : le locataire disposera de la clé le jour de l'évènement à 9h ; et sera prêt à faire l'état des lieux de sortie le lendemain à 12h.
- évènement en journée : le locataire disposera de la clé le jour précédent l'évènement à 19h ; et sera prêt à faire l'état des lieux de sortie le lendemain à 12h.

Conformément au RGPD, j'autorise la Commune de Wellin à traiter et conserver mes données personnelles dans le cadre de l'accomplissement de sa mission et ce jusqu'à la fin de leur utilité administrative.

Signature